



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'ÉDUCATION,**  
*en charge de la fonction publique,  
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Certificat polynésien d'aptitude professionnelle**

**GESTION ET EXPLOITATION EN MILIEU MARIN**

**2015**

## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<b>ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME</b>	
I.a. Référentiel des activités professionnelles .....	4
I.b. Référentiel de certification .....	11
1. Activités professionnelles et compétences .....	12
2. Compétences .....	13
3. Savoirs associés aux compétences.....	16
<b>ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION</b>	
II.a. Unités constitutives du diplôme .....	24
II.b. Règlement d'examen .....	25
II.c. Définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation.....	26
<b>ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION</b>	
III.a. Stage en milieu professionnel.....	44
<b>ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME</b>	
IV.a. CAPD / CPAP .....	47

# **ANNEXE I**

## **RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME**

**ANNEXE I.a.**  
**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**

# 1. LE MÉTIER

---

## 1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le titulaire du CPAP GEMM « Gestion et Exploitation en Milieu Marin » exerce son métier, de pêcheur ou d'assistant aquacole, dans les différents secteurs de la pêche, qu'elle soit côtière ou lagonaire et dans l'aquaculture. Il peut également occuper un poste d'accompagnateur dans une activité touristique de plaisance ou de pêche.

## 1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

### 1.2.1. Type d'entreprise

Le contexte d'exercice de l'emploi est celui de tous les métiers liés aux milieux aquatiques et touristiques, notamment dans les îles des archipels éloignés de Tahiti, que ce soit en eau douce, côtier ou lagonaire,

Dans ce contexte, les principaux secteurs d'activités sont :

- la pêche côtière ;
- la pêche lagonaire ;
- la plaisance ;
- l'aquaculture.

### 1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction de type d'organisation qui l'emploie, le titulaire du CPAP GEMM exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe.

### 1.2.3. Conditions de travail et évolution de l'emploi

Le titulaire du CPAP GEMM peut être amené à exercer une grande diversité de tâches ou à se spécialiser, selon le type d'organisation, sa taille et les services qu'elle propose.

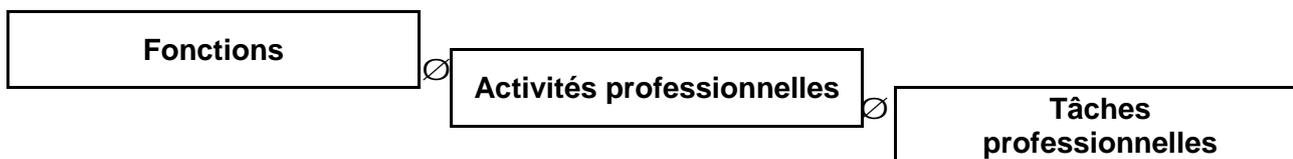
La polyvalence caractérise son adaptation à l'emploi particulièrement dans les îles des archipels éloignés de Tahiti.

Sa polyvalence, ses capacités d'initiative, d'autonomie, d'adaptation sont des atouts pour son insertion professionnelle et ses possibilités d'évolution.

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, sa qualification professionnelle de niveau V lui permet d'évoluer vers des emplois de niveau supérieur. Le titulaire du CPAP GEMM peut évoluer vers des emplois de marin pêcheur, plaisancier.... Il peut également évoluer vers l'encadrement dans une entreprise.

## 2. ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du CPAP GEMM. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles selon le schéma général ci-dessous.



### LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CPAP GEMM exerce ses activités professionnelles dans les deux champs suivants :

- pêche et activité touristique liée à la pêche lagonaire et côtière, et aquaculture ;
- maintenance du moteur marin, des coques et équipements ;

**Champ de la pêche et activité touristique liée à la pêche lagonaire et côtière, et aquaculture**  
**et**  
**Champ de la maintenance du moteur marin, des coques et équipements**

Fonctions	Activités	Tâches professionnelles
<b>Pêche et élevage</b>	1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage	1.1. Confectionner et entretenir son matériel
		1.2. Mettre en application les techniques de pêche et d'élevage
		1.3. Traiter et valoriser « le produit »
	2. Maintenance du matériel	2.1. Entretenir un groupe propulseur
		2.2. Entretenir une coque bateau
		2.3. Entretenir son matériel
	3. Exploiter son activité	3.1. Etudier le marché à l'échelle locale
		3.2. Identifier la valeur du produit
		3.3. Gérer son activité
<b>Plaisance</b>	4. Accompagner des activités touristiques	4.1. Identifier les zones d'activités touristiques
		4.2. Encadrer l'activité touristique

## Activité 1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage

### • Description des tâches

1.1. Confectionner et entretenir son matériel
1.2. Mettre en application les techniques de pêche et d'élevage
1.3. Traiter et valoriser « le produit »

### • Résultats attendus

- Le matériel est prêt à être utilisé
- Dans le cadre de l'élevage, la croissance et la récolte de la ressource sont assurées
- Dans le cadre de la pêche, la ressource est identifiée comme non toxique. Elle est ciblée et capturée aux tailles réglementaires et commercialisables
- La ressource est nettoyée, conservée, conditionnée et prête à la vente
- Les interventions sont effectuées en respectant l'environnement, les règles d'hygiène et de sécurité

### • Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en zone d'élevage, sur l'embarcation, à terre
- Les produits et les matériels adaptés
- Moyens de protection et règles de prévention des risques professionnels
- Equipement spécifique de sécurité

## Activité 2. Maintenance du matériel

- **Description des tâches**

2.1. Entretien d'un groupe propulseur.
2.2. Entretien d'une coque de bateau.
2.3. Entretien du matériel

- **Résultats attendus**

- L'entretien périodique est réalisé et formalisé, l'embarcation est prête à être utilisée
- Les équipements, de navigation, de communication, de sécurité sont opérationnels
- Le stockage, le transport et la mise à l'eau de l'embarcation sont effectués
- Les procédures de levage de mise et de maintien en position sont respectées
- La surveillance des structures d'élevage est effective
- Le nettoyage, la réparation et la mise en place des matériels sont assurés
- L'organisation et la mise en œuvre de l'environnement de travail garantissent la qualité de l'entretien et de la maintenance, et respecte les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement

- **Conditions de réalisation**

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en zone d'élevage, à terre
- Les produits, les outillages et les matériels
- La documentation constructeur, les données du constructeur et les fiches produits
- Moyens de protection et règles de prévention des risques professionnels

### Activité 3. Exploiter son activité

- **Description des tâches**

3.1. Etudier le marché à l'échelle locale
---

3.2. Identifier la valeur du produit
--------------------------------------

3.3. Gérer son activité
-------------------------

- **Résultats attendus**

- La ressource choisie correspond à la demande du marché
- La ressource identifiée comme non toxique, est vendue en fonction du prix du marché
- L'organisation de l'activité et du point de vente sont assurés
- Les démarches administratives sont établies
- Les différents moyens de communication sont assurés (client panneauage)
- Les recettes et les dépenses sont établies
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de la sauvegarde de l'environnement sont respectées

- **Conditions de réalisation**

- Un réseau de contacts
- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail, en zone d'élevage, à terre
- Les produits, les outillages et les matériels
- L'information sur le coût actuel de la ressource
- La documentation administrative, le journal des recettes
- Moyens de protection et règles de prévention des risques professionnels
- Supports de communication

## Activité 4. Accompagner des activités touristiques

### • Description des tâches

4.1. Identifier les zones d'activités touristiques.

4.2. Encadrer l'activité touristique.

### • Résultats attendus

- Le site et les activités sont répertoriés
- La préparation de l'activité est assurée
- L'accueil et la prise en charge du client sont assurés
- L'accompagnement du client, pendant l'activité, est assuré
- L'animation touristique est conduite
- La remise en état de l'environnement de travail est fait
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de la sauvegarde de l'environnement sont respectées

### • Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur son lieu de travail,
- La documentation maritime et touristique
- La réglementation en vigueur
- Les produits et les matériels
- Moyens de protection et règles de prévention des risques professionnels
- Supports de communication

**ANNEXE I.b.**  
**RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**

# 1. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET COMPÉTENCES

<b>CPAP : Gestion et Exploitation en Milieu Marin</b>										
	C1. Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable	C2. Assurer l'entretien des structures d'élevage	C3. Confectionner et entretenir son matériel de pêche	C4. Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation	C5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement	C6. Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité	C7. Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation	C8. Assurer la promotion et la commercialisation de son produit	C9. Gérer son activité	C10. Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié
<b>A : Pêche et élevage</b>										
<b>1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage</b>										
1.1. Confectionner et entretenir son matériel										
1.2. Mettre en application les techniques de pêche et d'élevage										
1.3. Traiter et valoriser « le produit »										
<b>2. Maintenance du matériel</b>										
2.1. Entretien un groupe propulseur.										
2.2. Entretien une coque bateau.										
2.3. Entretien son matériel										
<b>3. Exploiter son activité</b>										
3.1. Etudier le marché à l'échelle locale										
3.2. Identifier la valeur du produit										
3.3. Gérer son activité										
<b>B : Plaisance</b>										
<b>4. Accompagnement touristique</b>										
4.1. Identifier les zones d'activités touristiques.										
4.2. Encadrer l'activité touristique.										

## 2. COMPÉTENCES

<b>C1. Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier technique</li> <li>- Procédure technique</li> <li>- Les ressources marines et aquacoles</li> <li>- Documentation sur les ressources</li> <li>- Equipement technique</li> <li>- Equipement de sécurité</li> <li>- Documentation sur la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et localiser une ou les ressources</li> <li>- Mettre en œuvre une technique d'élevage</li> <li>- Mettre en œuvre une technique de pêche</li> <li>- Contrôler sa ressource</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La ressource est identifiée et ciblée</li> <li>- La croissance et la récolte d'une ressource est assurée selon la procédure technique</li> <li>- La capture est assurée selon la procédure technique</li> <li>- La ressource ciblée est commercialisable</li> <li>- Le poste de travail est remis dans son état initial</li> </ul>

<b>C2. Assurer l'entretien des structures d'élevage</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentations techniques</li> <li>- Procédures techniques d'entretiens</li> <li>- Matière d'œuvre</li> <li>- Consommable.</li> <li>- Outillage</li> <li>- Equipement de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la structure d'élevage en état de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La structure d'élevage permet de mener à bien une production</li> <li>- Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées</li> </ul>

<b>C3. Confectionner et entretenir son matériel et son équipement de pêche</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentations techniques</li> <li>- Procédure techniques</li> <li>- Matériel de pêche</li> <li>- Matière première</li> <li>- Consommable</li> <li>- Outillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer l'entretien du matériel de pêche</li> <li>- Confectionner son matériel de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste de travail est bien agencé</li> <li>- Le matériel est confectionné en suivant les procédures techniques</li> <li>- Le matériel est entretenu en suivant les procédures techniques</li> <li>- Le poste de travail est remis dans son état initial</li> </ul>

<b>C4. Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation technique</li> <li>- Procédure d'entretien et de maintenance</li> <li>- Une embarcation</li> <li>- L'outillage</li> <li>- Le consommable</li> <li>- Moyen de manutention</li> <li>- L'équipement de sécurité</li> <li>- Les documents d'entretien périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'entretien d'une coque bateau</li> <li>- Assurer l'entretien d'un groupe propulseur</li> <li>- Remplir les documents de suivi d'entretien périodique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations de maintenances et d'entretien à effectuer sont identifiées</li> <li>- Le poste de travail est prêt</li> <li>- L'entretien et la maintenance sont effectués en suivant les procédures données</li> <li>- L'intervention effectuée est contrôlée selon les caractéristiques du constructeur</li> <li>- L'entretien périodique est consigné sur un document de suivi</li> </ul>

<b>C5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les protocoles</li> <li>- Les consignes</li> <li>- Les fiches de tâches</li> <li>- Les produits phytosanitaires</li> <li>- Les matériels</li> <li>- Les végétaux</li> <li>- Les fournitures</li> <li>- Les outils</li> <li>- La tenue professionnelle adaptée à la situation et à la prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser ses déplacements dans un local ou une aire de travail</li> <li>- Connaissance des risques professionnels spécifiques à l'horticulture</li> <li>- Manipuler de matériaux en respectant les directives en matière de geste, de posture et de port de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer et justifier les règles d'hygiène adaptées à une situation professionnelle donnée</li> <li>- Adopter une position correcte du corps au cours de différents travaux</li> <li>- Décoder les étiquettes et les symboles en vue d'appliquer les précautions d'emploi</li> </ul>

<b>C6. Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation technique</li> <li>- Procédure d'entretien et de maintenance</li> <li>- Les équipements de navigations de communications et de sécurité</li> <li>- L'outillage</li> <li>- Le consommable</li> <li>- L'équipement de sécurité</li> <li>- Les documents d'entretien périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir ses équipements en état de fonctionnements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations de maintenances et d'entretien à effectuer sont identifiées</li> <li>- Le poste de travail est prêt</li> <li>- L'entretien et la maintenance sont effectués en suivant les procédures données</li> <li>- L'intervention effectuée est contrôlée selon les caractéristiques du constructeur</li> </ul>

<b>C7. Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation sur le système de conditionnement</li> <li>- Procédure de valorisation et de conditionnement</li> <li>- La ressource</li> <li>- Consommable</li> <li>- Outillages</li> <li>- Matériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser la ressource à des fins commerciales</li> <li>- Conditionner la ressource à des fins commerciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le poste de travail est prêt</li> <li>- Le choix des outils est adapté à la tâche à réaliser</li> <li>- La valorisation et le conditionnement sont effectués en suivant les procédures</li> <li>- Le produit est prêt à la vente</li> <li>- Le poste est remis en état initial</li> </ul>

<b>C8. Assurer la promotion et la commercialisation de son produit</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation sur les prix du marché à l'échelle locale</li> <li>- Documentation sur la ressource</li> <li>- Outils</li> <li>- Matière</li> <li>- Consommable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir sa ressource en fonction du marché</li> <li>- Identifier la ressource non toxique</li> <li>- Assurer un réseau de vente.</li> <li>- Organiser un point de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La ressource est vendue au prix du marché</li> <li>- La ressource ciblée est identifiée comme non toxique.</li> <li>- La vente est assurée</li> </ul>

<b>C9. Gérer son activité</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation en vigueur</li> <li>- Procédure de gestion d'une activité</li> <li>- Outil de traitement de texte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la réglementation en vigueur</li> <li>- Etablir les recettes et les dépenses de son activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entreprise est gérée en respectant la réglementation en vigueur</li> <li>- Les recettes sont calculées</li> <li>- Les dépenses sont calculées</li> <li>- Le bénéfice est établi</li> </ul>

<b>C10. Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié</b>		
<b>Données</b>	<b>Compétences détaillées</b>	<b>Critères et/ou indicateurs de performance</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un client</li> <li>- Les différents supports ou outils de communication de l'entreprise</li> <li>- La documentation sur les différentes activités touristiques</li> <li>- Matériel pour l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer le matériel afin de mener à bien l'activité touristique choisie</li> <li>- Conduire et animer une activité touristique en toute sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel est en adéquation avec l'activité choisie</li> <li>- L'activité est maîtrisée</li> <li>- L'activité est conduite et animée en toute sécurité</li> </ul>

### **3 SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES**

#### **3.1. SAVOIRS ASSOCIÉS**

S1.	L'environnement et espèce marine	Page 19
S2.	Pêche et élevage en milieu marin	
S3.	Navigation	Page 20
S4.	Communication et vente	
S5.	Préparation et organisation de l'intervention.	
S6.	Intervention sur un système ou un sous-système.	Page 21
S7.	Hygiène, santé, sécurité, survie, environnement, tri des déchets	Page 22
S8.	Environnement professionnel.	

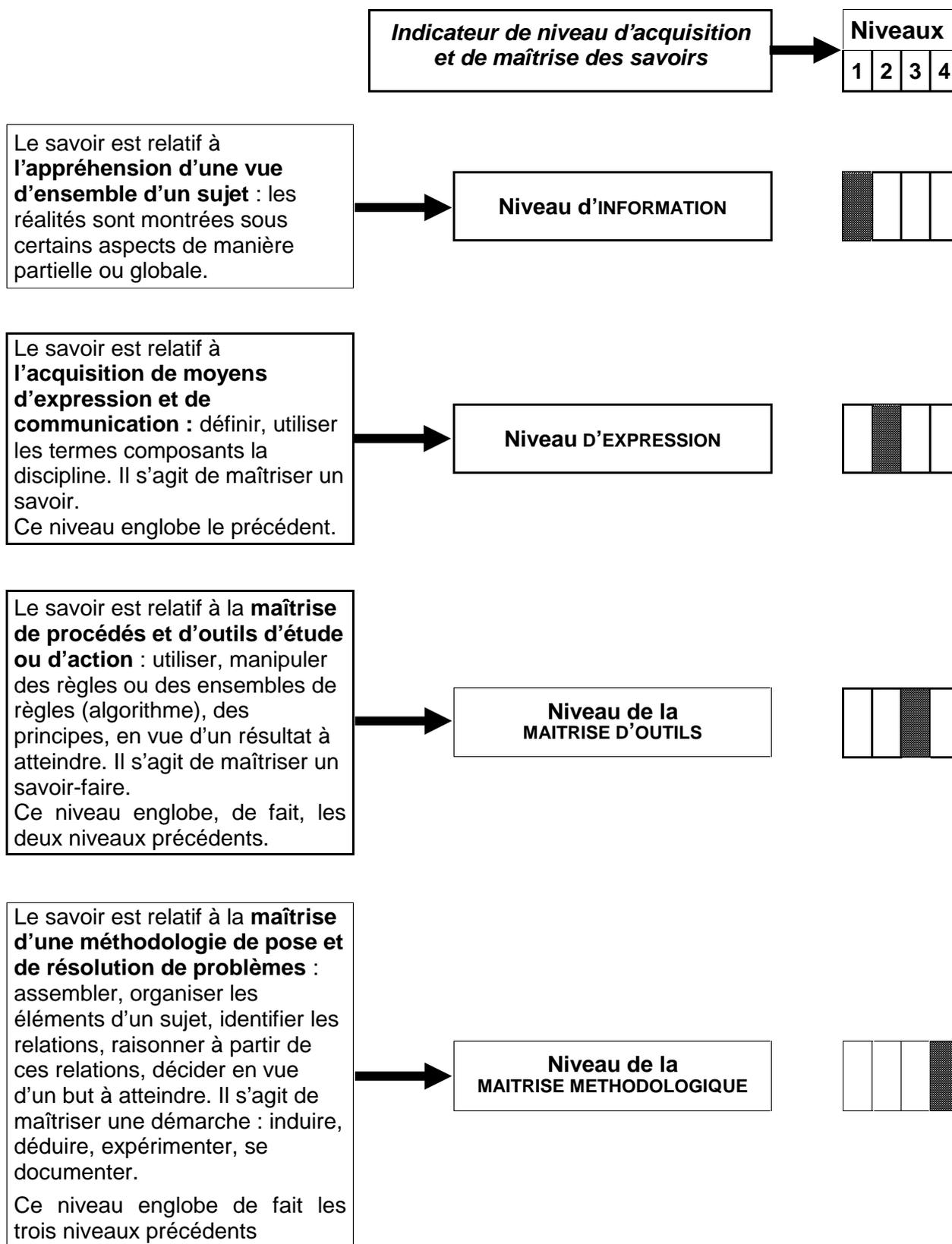
### 3.2. SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

<b>Savoirs</b>	<b>Compétences Terminales</b>									
	C1. Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable	C2. Assurer l'entretien des structures d'élevage	C3. Confectionner et entretenir son matériel de pêche	C4. Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation	C5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement	C6. Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité	C7. Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation	C8. Assurer la promotion et la commercialisation de son produit	C9. Gérer son activité	C10. Préparer et conduire une activité touristique dans un site repertorié
S1. L'environnement et espèce marine										
S2. Pêche et élevage en milieu marin										
S3. Navigation										
S4. Communication et vente										
S5. Préparation et organisation de l'intervention.										
S6. Intervention sur un système ou un sous-système.										
S7. Hygiène, santé, sécurité, survie, environnement, tri des déchets										
S8. Environnement professionnel.										

### 3.3. SPECIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

Les savoirs associés aux compétences ont été organisés autour de thèmes distincts (S1 à Sn), listés ci-dessous. Pour chaque thème sont ensuite définis :

- les connaissances (partie de gauche),
- les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances dont la définition est précisée ci-après.



### 3.4. CONTENU DES SAVOIRS

S1. L'environnement et espèce marine	Niveau			
	1	2	3	4
S1.1. L'univers sous-marin Polynésien - Le lagon - Les passes - Les tombants - Le milieu pélagique				
S1.2. L'habitat des poissons - La mangrove - Les platiers récifaux - Les zones littorales rocheuses - Les baies et les lagons envasés - Les herbiers - Les étendues sablonneuses - La crête algale - Le front récifal - Les tombants - Les zones coralliennes riches - Les grottes				
S1.3. Les principales ressources marines de Polynésie - Les poissons pélagiques - Les poissons lagunaires - Les poissons récifal - Les crustacés - Les mollusques - Les conches				
S1.4. Principales ressources fluviales de Polynésie - Milieu fluviale - Principale espèce fluviale				
S1.5. zones d'activités touristiques - Snorkeling.. - Feeding. - Pêche sportive. - Pique-nique. - Sport de glisse et de voile. - Pirogue, paddle, jet-ski... - Plongée. - Terrestre (Vanilleraie, randonnée, ferme perlière...)				

S2. Pêche et élevage en milieu marin	Niveau			
	1	2	3	4
S2.1. Techniques et équipements de pêches côtières - Pêche à la traîne - Pêche à la palangre verticale manuelle. - Pêche au harpon				
S2.2. Techniques et équipements de pêches lagunaires - Pêche au fusil harpon. - Pêche au filet. - Pêche à la ligne - Pêche à la nasse - Piège à poisson récifal. - Pêche à la langouste et à la cigale de mer... - Pêche à la squille				
S2.3. Récolte - Bénitier - Burgaux - Trocas - Oursin - Mollusques				
S2.4. Elevage - Pisciculture lagunaire - Aquaculture de la crevette - Aquaculture du bénitier				

S3. Navigation	Niveau			
	1	2	3	4
S3.1. Navigation en Polynésie - Permis côtier (CRR) - BC200 (CRO) - Notion météorologique - Carte marine - Situation particulière				
S3.2. L'embarcation - Type d'embarcation - Type de coques - Mode de propulsion - Accastillages et gréements - Outils de navigations (GPS, Compas, Boussole...) - Accastillage de sécurité - VHF				

S4. Gestion, communication et vente	Niveau			
	1	2	3	4
S4.1. Techniques de communication et de vente - Fournisseurs - Clients - Présentation des activités et du produit proposés - Encadrement pendant l'activité (animation)				
S4.2. Règles d'hygiène - Propreté de l'ensemble du matériel lié à l'activité - Préservation de la qualité du produit - Eviscération - Techniques conservations - Débitage (Filet, Darne....)				
S4.3. Gestion d'une activité - Législation en vigueur - Mise en valeur et conservation du produit - Calcul d'un bénéfice - Gestion des stocks				
S4.4. Animation - Instrument de musiques local - Chants et légendes Polynésiennes - Coutume locale - Artisanat - La flore et la faune				

S5. Préparation et organisation de l'intervention.	Niveau			
	1	2	3	4
S5.1. Représentation d'un ouvrage - Dessin d'ensemble, sous ensemble - Dessin de définition d'un élément, de détail - Vue éclaté - Nomenclature - Règle et conventions de représentation en projection orthogonale - Perspective isométrique et cavalière - Règle de représentation et de symbolisation des assemblages soudés, rivé et filetés - Cotation dimensionnelle, spécifications géométriques et état de surface				
S5.2. Analyse d'un ouvrage - Fonctions techniques - Fiche constructeur - Conditions fonctionnelles - Les matériaux (Bois, polyester, Résine, Acier, aluminium....) - Elément de construction (Tôle, poutre, profilé, fibre....) - Les composants normalisés (Vis écrous, rondelles, rivets...) - Les consommables (Huile, antifouling, batterie, filtre, abrasif...)				

<b>S5.3. Organisation de la réalisation</b> - Relevé de cote sur site - Gamme de fabrication - Contrat de phases - Graphe de montage - Fiche de débit - Fiche d'intervention - Notions de contrainte économique - Préparation du poste de travail				

<b>S6. Intervention sur un système ou un sous-système</b>	Niveau			
	1	2	3	4
<b>S6.1. Techniques de débit, d'usinage et de conformation</b> - Traçage à plat - Débit mécanique (Cisailage, encochage, grugeage....) - Débit par abrasion (Meuleuse, tronçonneuse....) - Débit thermique (Oxycoupage, plasma....) - Débit par enlèvement de copeaux (Scie à ruban horizontal, scie orbitale...) - Usinage (Perçage, Chanfrein, taraudage, fraisage, mortaisage...) - Mise en forme (Roulage, moulage, pliage, cintrage...)				
<b>S6.2. Techniques d'assemblages et de montage</b> - Préparation des assemblages soudés - Assemblage thermique : - Les procédés de soudages (MIG, MAG, électrode enrobée, TIG....) - Les paramètres de soudages - Les positions de soudages - Les déformations de soudage - Préparation des assemblages mécaniques - Les assemblages mécaniques : - Les différents procédés : Vissage, boulonnage, collage, rivetage.... - Règles et techniques de mise en œuvre				
<b>S6.3. Réaliser une opération d'étanchéité, de finition, de traitement</b> - Etanchéité (Calfater la coque, étancher l'accastillage) - Ponçage des surfaces planes et courbes - Application d'un produit d'entretiens et de préservation				
<b>S6.4. Machines et auxiliaires</b> - Groupe propulseur - Hors-bord, In board - Essence, diesel - 2 temps, 4temps - Sous système - Direction - L'alimentation - Injection - Allumage - Graissage et lubrification - Electrique - Transmission et propulsion				
<b>S6.5. Qualité et contrôle</b> - Techniques de mesures et de contrôles - Instruments de mesures (Types, domaine d'application, sensibilité et exactitude...) - Fiche d'entretien périodique du constructeur - Consignation des informations et des mesures (Fiche de contrôles, fiche de suivi...)				
<b>S6.6. Moyen de manutention</b> - Levage - Mise au sec de l'embarcation - Remorquage				

S7. Hygiène, santé, sécurité, survie, environnement, tri des déchets	Niveau			
	1	2	3	4
S7.1. Hygiène, sante, sécurité, environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des risques liés à son activité (PRAP) et sécurisation au niveau <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du poste de travail</li> <li>- Des matériels et outillages</li> <li>- Du mode opératoire</li> </ul> </li> <li>- Équipements de Protection Individuelle (EPI)</li> <li>- Documents obligatoire : fiches de sécurité, document unique, règlement intérieur</li> <li>- Formation en sauvetage – secourisme du Travail (SST)</li> </ul>				
S7.2. Risques spécifiques <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié à la météo</li> <li>- Conduite à tenir en cas de chavirage, voie d'eau, échouage ou éjection du bateau</li> <li>- Conduite à tenir en cas d'accident avec la faune et la flore</li> <li>- Conduite à tenir en cas d'accident de navigation</li> <li>- Les matériaux et produits inflammables aux abords de l'intervention</li> <li>- Classement et réaction au feu des matériaux</li> <li>- conduite à tenir en cas d'incendie</li> <li>- Protection du chantier (balisage, signalisation,...)</li> <li>- Protection des usagers de la route et des riverains</li> </ul>				
S7.3. Techniques individuelles de survie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Norme de compétence minimale spécifiée en matière de technique individuelle de survie (STCW)</li> </ul>				
S7.4. Protection de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evacuation des déchets : tri, stocks</li> <li>- Typologie des déchets</li> <li>- Procédures et les dispositifs de traitement des déchets</li> <li>- Obligation de traçabilité des produits utilisés élimination sur place et évacuation</li> <li>- Nettoyage et remise en état des lieux</li> <li>- Nuisances sonores et fumées</li> </ul>				

S8. Environnement professionnel.	Niveau			
	1	2	3	4
S8.1. Le marin <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle et organisation de l'Administration des Affaires Maritimes : matricule des gens de mer, sa tenue à jour, livret professionnel maritime, les sanctions.</li> <li>- Établissement National des Invalides de la Marine ; catégorie de classement des marins, cotisations de l'employé et de l'employeur</li> <li>- Caisse de Prévoyance Sociale: but, accidents et maladies du marin, assurance de la famille, feuille de maladie</li> <li>- Caisse de retraite des marins : but, pensions diverses</li> <li>- Allocations familiales</li> <li>- Rôle des assistantes sociales</li> </ul>				
S8.2. Régime disciplinaire et Pénal <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvoirs du capitaine en matière disciplinaire, différentes catégories d'infractions, juridictions compétentes</li> <li>- Obligations et responsabilités respectives du capitaine et de l'équipage</li> </ul>				
S8.3. Le métier de marin pêcheur <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brevets à la pêche, formation professionnelle maritime</li> <li>- Composition de l'équipage et classification des emplois</li> <li>- Réglementation du travail à bord, au port, en route, sur les lieux de pêche</li> <li>- Rémunération des équipages : salaires à la part, minimum garanti. Conventions collectives</li> <li>- Contrat d'engagement, droits et obligations respectives, litiges</li> <li>- Organisation professionnelle des pêches maritimes : Nécessité, organisations locales, comités des pêches, Prud'hommes, FIOM, organisations de producteurs, (pour chacun : rôle, composition, attribution, pouvoirs, financement).</li> </ul>				

# **ANNEXE II**

## **MODALITÉS DE CERTIFICATION**

## ANNEXE II.a. : UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

La définition des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches, compétences et savoirs professionnels sont concernés et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles, afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Le tableau ci-après met en relation les fonctions, les unités et les compétences.

FONCTIONS	UNITES	COMPETENCES
<p>Pêche et élevage</p> <p>Plaisance</p>	<p>U1 Préparation organisation exploitation de l'activité</p>	<p>C7. Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation</p>
		<p>C8. Assurer la promotion et la commercialisation de son produit</p>
		<p>C9. Gérer son activité</p>
		<p>C10. Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié</p>
	<p>U2 Réalisations</p>	<p>C1. Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable</p>
		<p>C2. Assurer l'entretien des structures d'élevage</p>
		<p>C3. Confectionner et entretenir son matériel de pêche</p>
		<p>C4. Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation</p>
		<p>C5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement</p>
		<p>C6. Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité</p>

## ANNEXE II.b.

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>EPREUVES</b>			<b>Candidats</b>		
			<b>Scolaires</b> (établissements publics ou privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> dans les établissements publics habilités	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat), <b>Apprentis</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé) <b>Au titre de leur expérience professionnelle</b> <b>Enseignement à distance</b>	
<i>Nature des épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Forme</i>	<i>Forme</i>	<i>Durée</i>
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 Préparation organisation exploitation de l'activité	UP1	5+1 (2)	CCF (1) 1+1 situations d'évaluation	Ponctuelle Pratique	2 h+1 h (3)
EP2 Réalisations	UP2	8	CCF 2 situations d'évaluation	Ponctuelle pratique	8 h
<b>UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>					
EG1 – Français et histoire – géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite ou orale	2 h15
EG2 – Mathématiques – sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	1 h
Épreuve facultative : Langue vivante (4)	UF		Ponctuelle orale 20min	Ponctuelle orale	20min
(1) Contrôle en cours de formation ; (2) Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement ; (3) 1 heure pour la pour la prévention santé environnement ; (4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.					

**ANNEXE II.c.**  
**DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES**  
**ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION**  
**EN COURS DE FORMATION**

## Correspondance entre les compétences et les épreuves professionnelles

<b>Compétences</b>		<b>CERTIFICATION</b>	
		<b>UP1</b>	<b>UP2</b>
		<b>EP1</b>	<b>EP2</b>
		Préparation Organisation exploitation de l'activité	Réalisations
C1.	Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable		
C2.	Assurer l'entretien des structures d'élevage		
C3.	Confectionner et entretenir son matériel de pêche		
C4.	Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation		
C5.	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement		
C6.	Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité		
C7.	Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation		
C8.	Assurer la promotion et la commercialisation de son produit		
C9.	Gérer son activité		
C10.	Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié		

## Relations entre les compétences, les activités professionnelles et les unités

Compétences	Activités	UP1	UP2
C1. Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable	A1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage		
C2. Assurer l'entretien des structures d'élevage			
C3. Confectionner et entretenir son matériel de pêche			
C5. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement			
C7. Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation			
C4. Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation	A2. Maintenance du matériel		
C6. Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité			
C8. Assurer la promotion et la commercialisation de son produit	A3. Exploiter son activité		
C9. Gérer son activité			
C10. Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié	A4. Accompagnement touristique		

## **Dispositions communes aux évaluations**

L'évaluation porte sur les compétences du référentiel et pas sur les savoirs. Les savoirs sont mobilisés en tant que ressources de la compétence.

Pour chaque épreuve, l'évaluation s'appuie sur les critères et/ou indicateurs de performance définis dans le référentiel de certification.

Pour effectuer les tâches demandées lors d'une épreuve, le candidat peut avoir à mobiliser d'autres compétences que celles évaluées par l'épreuve. Celles-ci ne sont pas évaluées et si elles ne sont pas maîtrisées, la commission d'interrogation doit apporter son assistance au candidat pour les réaliser.

### **Épreuves en contrôle en cours de formation (CCF)**

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de la note au jury.

La fiche d'évaluation, mise à jour par l'inspection pédagogique du vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examen par le service en charge de l'organisation des examens.

Cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Le jury arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

**Épreuve EP1 (Unité UP1)****PRÉPARATION ORGANISATION EXPLOITATION (coefficient 5)**

+

**PRÉVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (coefficient 1)****PRÉPARATION ORGANISATION EXPLOITATION (coefficient 5)****1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

<b>C7.</b>	Valoriser et conditionner le produit en vue de sa commercialisation
<b>C8.</b>	Assurer la promotion et la commercialisation de son produit
<b>C9.</b>	Gérer son activité
<b>C10.</b>	Préparer et conduire une activité touristique dans un site répertorié

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

**2. CONTENU DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve consiste à préparer et organiser l'exploitation dans le domaine de la pêche, de l'élevage et de l'animation dans le cadre des activités 1, 3 et 4 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP1, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 1.3, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1 et 4.2 de ces activités.

<b>Activités</b>	<b>Taches professionnelles</b>
<b>1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage</b>	1.3. Traiter et valoriser « le produit »
<b>3. Exploiter son activité</b>	3.1. Etudier le marché à l'échelle locale
	3.2. Identifier la valeur du produit
	3.3. Gérer son activité
<b>4. Accompagnement touristique</b>	4.1. Identifier les zones d'activités touristiques
	4.2. Encadrer l'activité touristique

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

**3. MODES DE L'ÉVALUATION**

### **3.1. Contrôle en cours de formation**

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation de l'activité.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

### **3.2. Forme ponctuelle (*Épreuve pratique, durée 2 heures*)**

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation de l'activité;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation de l'activité.

## **4. ÉVALUATION**

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

## 1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

## 2. MODES DE L'ÉVALUATION

### 3.1. *Contrôle en cours de formation (noté sur 20)*

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation (écrite – 1 heure) : Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences dans les domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation : Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences relatives à environnement professionnel.

Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats(es) en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

### 3.2. *Forme ponctuelle (notée sur 20) 1 heure*

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel, l'autre à environnement professionnel. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le (la) candidat(e) disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

## Épreuve EP2 (Unité UP2)

### RÉALISATIONS (coefficient 8)

**Situation 1 : Pêche et aquaculture** (coefficient 5)

**Situation 2 : Maintenance du moteur marin, des coques et équipements, du matériel** (coefficient 3)

### Situation 1 : Pêche et aquaculture (coefficient 5)

## 1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie des compétences :

<b>C1.</b>	Produire, récolter ou capturer une ressource commercialisable
<b>C2.</b>	Assurer l'entretien des structures d'élevage
<b>C3.</b>	Confectionner et entretenir son matériel de pêche
<b>C5.</b>	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie ainsi que l'environnement

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

## 2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à réaliser des activités de pêche et d'élevage dans le cadre de l'activité 1 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches 1.1 et 1.2 de cette activité.

Activités	Tâches professionnelles
<b>1. Mettre en œuvre les techniques de pêche et d'élevage</b>	1.1. Confectionner et entretenir son matériel
	1.2. Mettre en application les techniques de pêche et d'élevage

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

## 3. MODES DE L'ÉVALUATION

### 3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la pêche et de l'élevage;

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

### **3.2. Forme ponctuelle (*Épreuve pratique, durée 4 heures*)**

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la pêche et de l'élevage;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements dans le domaine de la pêche et de l'élevage.

## **4. ÉVALUATION**

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

## Situation 2 : Maintenance du moteur marin, des coques et équipements, du matériel (coefficient 3)

### 1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

<b>C4.</b>	Assurer l'entretien et la maintenance de son embarcation
<b>C6.</b>	Assurer l'entretien et la maintenance de ses équipements de navigation, de communication et de sécurité

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

### 2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à assurer l'entretien et la maintenance de l'embarcation, des équipements, tout ou partie, dans le cadre de l'activité 2 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 2.1, 2.2 et 2.3 de cette activité.

Activités	Taches professionnelles
<b>2. Maintenance du matériel</b>	2.1. Entretien un groupe propulseur
	2.2. Entretien une coque bateau
	2.3. Entretien son matériel

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

### 3. MODES DE L'ÉVALUATION

#### 3.1. *Contrôle en cours de formation*

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de l'entretien et la maintenance de l'embarcation et des équipements.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

#### 3.2. *Forme ponctuelle (Épreuve pratique, durée 4 heures)*

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de l'entretien et la maintenance de l'embarcation et des équipements;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en entretien et en maintenance de l'embarcation et des équipements.

#### **4. ÉVALUATION**

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

## FRANÇAIS

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CPAP mène à leur terme les exigences de l'enseignement du français en collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression orale, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

**En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent un enseignement pluridisciplinaire de l'histoire des arts qui s'inscrit dans le prolongement du collège.**

### I - Finalités

L'enseignement du français en CPAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

### II - Capacités

La compréhension de soi, du monde environnant, de l'univers professionnel, de la Cité, prend appui sur les capacités suivantes :

**Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir**

**Savoir lire, savoir écrire**

**Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter**

**Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles**

### III - Attitudes

- Accepter d'entrer dans l'échange oral.
- Mettre son expérience à distance par la lecture et l'écriture.
- Être curieux de l'expérience des autres à travers les livres, les films, les images.
- Être conscient de la diversité de la communauté humaine, des codes et des usages sociaux.
- S'intéresser à l'actualité.
- Accepter de relire et de réécrire pour progresser et mener un projet à son terme.

## HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

### Capacités

Les élèves, les apprentis ou les adultes en formation doivent acquérir les capacités suivantes :

Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace

En histoire

- Dater des faits importants relatifs à la situation
- Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique
- Distinguer temps long et temps court

En géographie

- Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique
- Lire différents types de cartes

Mettre en œuvre des démarches et des connaissances

En histoire

- Raconter un événement historique
- Caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée

En géographie

- Décrire une situation géographique

- Caractériser une situation géographique

Capacités communes

- Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude

- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée

- Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions

- Utiliser un vocabulaire spécifique

- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne, avec les contradictions qui peuvent survenir et au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information.

Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, le dossier documentaire type contrôle en cours de formation (CCF) d'histoire et géographie et le partenariat. La démarche de la constitution des dossiers documentaires de type CCF déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. On peut également envisager une articulation avec des problématiques du programme de français et des sujets d'étude et des situations en histoire et géographie.

## 1. OBJECTIFS

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier le niveau de maîtrise de la langue.

## 2. MODALITÉS D'ÉVALUATION

### 2.1. Évaluation par CCF :

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie et enseignement moral et civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note sur 20 est établie. La note définitive est arrêtée par le jury.

### A - Première situation d'évaluation

#### Première partie (français)

Le (la) candidat(e) rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

- Dans la première étape, le (la) candidat(e) rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).
- Dans la deuxième étape, le (la) candidat(e) reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou à l'aide d'un nouveau support textuel ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

- Dans la troisième étape, le (la) candidat(e) finalise sa production à l'aide d'un traitement de texte. Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Le (la) candidat(e) présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation d'évaluation<sup>1</sup> est l'histoire, la dominante du dossier de la situation d'évaluation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Le (la) candidat(e) présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions. L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible d'un membre de l'équipe pédagogique.

### **B - Seconde situation d'évaluation**

#### Première partie (français)

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Se référer à la seconde partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie, enseignement moral et civique).

### **2.2. Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes.**

Les deux parties de l'épreuve qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

#### Première partie (français). 2 heures

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

#### Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique). 15 min

Le (la) candidat(e) se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme. Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le (la) candidat(e) présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le (la) candidat(e) peut néanmoins passer l'épreuve.

## **1. MODES D'ÉVALUATION**

### **1.1. Évaluation par contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Les premières séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la première année. Les secondes séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la seconde année. A l'issue des dernières séquences, une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le (la) candidat(e) porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

## 1.2. Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

### - Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CPAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### - Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

#### Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le (la) candidat(e), par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

#### Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le (la) candidat(e) est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

### **Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)**

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

### **Calculatrices et formulaires**

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

### **Remarques sur la correction et la notation**

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

### **Épreuve EG3 (Unité UG3)**

#### **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (coefficient 1)**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

### **Épreuve EF (Unité UF)**

#### **ÉPREUVE FACULTATIVE LANGUE VIVANTE**

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

# **ANNEXE III**

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

## ANNEXE III.a.

### PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

#### 1. VOIE SCOLAIRE

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines** réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le responsable de l'organisation (entreprises, collectivités...) accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par les arrêtés en vigueur :

Code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-1 à 4, D. 337-1 à D. 337-14, D. 337-16 à D. 337-30, D. 337-32 à D. 337-44, D. 337-46 à D. 337-74, D. 337-76 à D. 337-111 et D. 337-113 à D. 337-160 applicables en Polynésie française ;

Le code du travail de la Polynésie française notamment la Partie IV-santé et sécurité au travail - Livre Ier dispositions générales notamment les articles A.4152-31 à A.4152-30 ;

Arrêté n°732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics territoriaux d'enseignement ;

La délibération du conseil d'établissement approuvant la convention-type et autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir la cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des établissements d'accueil et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus de formation.

En cas d'impossibilités avérées de suivi des PFMP, il est recommandé aux établissements de mettre en place une PFAP (Période de formation en activité professionnelle) au sein de leurs établissements.

Cette PFAP remplit les mêmes attentes qu'une PFMP. Dans ce cas, les activités professionnelles sont celles inscrites dans le RAP. Les plateaux techniques sont utilisés à cet effet.

Des professionnels seront associés à la définition, à la conduite et à l'évaluation de cette PFAP.

Les professeurs d'enseignement professionnel encadrent les élèves en PFAP.

#### **1.1. Résultats attendus**

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques ;
- de s'approprier les démarches qualité mises en place dans l'entreprise ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

## **1.2 Modalités d'intervention des professeurs**

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

## **1.3 Contenus et activités**

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités sont organisées et suivies par le tuteur qui assure cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'élève peut être mobilisé sur toutes les tâches des activités définies dans le référentiel des activités professionnelles. Ces activités peuvent aussi être mises à profit pour le travail de compétences d'enseignement général et en particulier celles liées aux enseignements généraux liés à la spécialité.

Pour chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation est préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce contrat, formalisé par une annexe pédagogique à la convention, précise :

- les activités professionnelles déjà abordées en centre de formation et leur niveau d'autonomie;
- les activités professionnelles prévues pour la PFMP considérée.

## **1.4 Évaluation**

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel :

- un bilan de compétence, établi conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant est consigné dans un livret de suivi et d'évaluation, en présence du candidat.

## **2. VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

La formation des apprentis se déroule selon une alternance (CFA / Entreprise) étudiée et mise en œuvre conjointement par l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage.

De manière à établir la cohérence du déroulement de la formation, les objectifs et les modalités de déroulement des apprentissages et des évaluations des acquis des apprentis font l'objet d'un contrat de formation individuel préalablement négocié et établi entre le maître d'apprentissage, l'équipe pédagogique et l'apprenti.

### **Évaluation**

À l'issue de chaque période en entreprise :

- l'apprenti renseigne son livret de suivi par un inventaire des situations de travail vécues en entreprise et une présentation concise des activités professionnelles réalisées ;
- cet inventaire, visé par le maître d'apprentissage, atteste que les activités consignées correspondent à celles confiées à l'apprenti au cours de sa formation en entreprise ;

Des bilans de compétences réguliers sont effectués conjointement par le formateur du CFA et le maître d'apprentissage afin de préparer l'évaluation relative à l'épreuve EP2.

## **3. VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 8 semaines. Toutefois, les candidats(es) de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

## **4. POSITIONNEMENT**

La durée minimale de formation en entreprise pour les candidats(es) positionnés est de:

- 8 semaines pour les candidats(es) issus de la voie scolaire;
- 4 semaines pour les candidats(es) issus de la formation professionnelle continue.

# **ANNEXE IV**

## **TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME**

## IV.a. CAPD / CPAP

Ces tableaux n'ont de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

Certificat d'aptitude professionnelle au développement Spécialité : Gestion et entretien en milieu marin (opt5)  Défini par l'arrêté du 24 mars 1988 Dernière session 2018		Certificat d'aptitudes professionnelles Spécialité : Gestion et exploitation en milieu marin  Créé par le présent arrêté Première session 2018	
Epreuves ou sous épreuves	Axes	Epreuves ou sous épreuves	Unités
Unités professionnelles			
Axe pratique professionnel	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> axes	EP1 Préparation en vue de réalisations	UP1
Axe connaissances professionnelles		EP2 Réalisations	UP2
Unités d'enseignement général			
Axe social	1 <sup>er</sup> axe	EG1 – Français et histoire - géographie, enseignement moral et civique	UG1
Axe maths-sciences	2 <sup>ème</sup> axe	EG2 – Mathématiques -sciences	UG2
		EG3 – Éducation physique et sportive	UG3
		Épreuve facultative : Langue vivante	UF